

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

Présents : H. PLE, C. SASSO, P. PRIMEVERT, L. BELLON, E. DOMPS, V. SANTAMARIA, B. MOINE, F. AURELLE, Y. MUGNIER, M. CARRARA, T. MICHELI, C. DAVIET, J-F. THIERRY

Absent(s) non excusé(s) :

Procuration : L. PROFIZI donne procuration à C. SASSO, A. JASSERME donne procuration à C. DAVIET.

Le secrétaire de séance est V. SANTAMARIA

1*/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026.

H. PLE s'excuse de ne pas avoir donné la procuration de JF. THIERRY lors du dernier conseil.

Il manque dans le dernier compte rendu la demande d'envoi des convocations à la réunion du conseil municipal par mail et plus par papier (écologie et économie)

F. AURELLE fait remarquer qu'il faut désigner un ou une secrétaire de séance à chaque réunion du conseil municipal et de noter les différents devis quand il y en a.

2*/ ORDRE DU JOUR

1/Dérogation scolaire : Cas d'un enfant suite à son retrait de l'école pour raison médicale.

Échange en cours avec la mairie de Brens concernant un enfant qui souhaite aller à l'école de Brens. Celui-ci a un certificat médical d'un médecin généraliste.

Il y a une information préoccupante contre l'école d'Anglefort, une enquête est en cours. La mère de l'enfant ne veut pas scolariser son enfant à Anglefort en raison d'une phobie de l'école, constatation réalisée et approuvée par le médecin.

L'idée est que la mère déménage à Brens. Celle-ci a refusé un appartement car son enfant de 3 ans n'aimait pas l'appartement, un adjoint de Peyrieu en est témoin.

Les parents ont été reçus par M le Maire, l'enfant n'est plus à l'école depuis 15 jours. Le père accepterait de laisser l'enfant à l'école d'Anglefort s'il change d'ATSEM et d'institutrice.

Cette dérogation reviendrait à 800€ pour la commune d'Anglefort pour participer aux frais de la commune de Brens. Si reconduite de cette dérogation pour l'année suivante, le cas serait de nouveau étudié et revoté.

Un travail est en cours entre les communes de Seyssel, Desingy, Corbonod et Anglefort pour travailler sur un règlement commun concernant les dérogations.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

2/ Renouvellement du document unique

Ce document est obligatoire et doit être mis à jour régulièrement, au moins une fois par an. Il répertorie tous les risques pour les employés de la mairie, ainsi que pour le matériel. Il comprend une évaluation des risques pour les agents, bâtiments et matériel.

Deux prestations possibles, soit mise à jour standard (1510,68€ / an) soit avec une action préventive (comme formation extincteur ou autre) (1863,60€)

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis à 1510,68€**

3/ Désignation des délégués des commissions thématiques de la CCUR

L. PROFIZI : Communication et développement économique

C. SASSO : Pas de commission pour le moment, se rajoutera par la suite

V. SANTAMARIA : Pas de commission pour le moment, se rajoutera par la suite

C. DAVIET : Social, enfance, jeunesse

L. BELLON : Pas de commission pour le moment, se rajoutera par la suite

P. PRIMEVERT : Social, enfance, tourisme

Y. MUGNIER : Finances, comptabilité

A. JASSERME : Pas d'indication

H. PLE : Assainissement et eaux usées

T. MICHELI : Bâtiments travaux

B. MOINE : Bâtiments travaux

E. DOMPS : Bâtiments travaux

M. CARRARA : Pas de commission pour le moment, se rajoutera par la suite

JF. THIERRY : Pas de commission pour le moment, se rajoutera par la suite

F. AURELLE : Administration, Finances, Mobilité transports

4/ Désignation des conseillers consultants CODIR

- Plan département des chemins de randonnée
- Vignoble et découverte
- Sur Lyand (B. MOINE, E. DOMPS, T. MICHELI)
- Communication
- Partenariat

Le conseil se laisse le temps de réflexion, une réponse sera apportée au prochain conseil municipal

5/ Modification du temps de travail d'un agent, passage à 35H

Actuellement à 33H88, un agent de la commune souhaite passer à 35H, c'est une demande de l'agent pour une meilleure organisation du travail

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

6/ Création d'un poste de 2h à la cantine en complément des autres agents.

Question ajournée

7/ Prise d'arrêtés de stationnement (voiture, camping-car) autour du plan d'eau de Mansin

Suite à plusieurs soucis de stationnements illicites autour du lac, mise en place d'arrêtés de circulation sur la route d'accès au snack. Arrêtés déjà déposés. De l'autre côté du lac un arrêté va également être mis en place pour arrêt et stationnement interdits.

Sous les arbres, coté Verdet, le stationnement va être limité à 48h pour permettre aux camping-cars de se garer étant donné que l'espace à côté du camping n'est toujours pas ouvert. Dans le futur, la municipalité verra pour aménager ce côté du lac.

Le parking coté Verdet/Lac devient un parking réservé aux pêcheurs. Ils pourront bénéficier du panneau d'affichage du lac, actuellement dans les ronces, pour pouvoir afficher le règlement de la pêche ou autres informations.

- **Abstention de F. AURELLE pour le parking des pêcheurs**
- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité pour le reste des décisions.**

8/ Mise en conformité d'une desserte AEP en zone UH : extension du réseau d'eau potable – Rue du bon temps, suppression de la canalisation EAP sur la parcelle C5099 – Rue du Vigny, et reprise des deux branchements.

Demande de permis sur une parcelle ne pouvant pas être raccordée aux réseaux pour le moment. Des modifications sur les canalisations sont à prévoir concernant le secteur du Vigny, pour alimenter des parcelles entre le lieu-dit Les Griottes et le Vigny.

Pour rappel, les égouts sont à la charge de la communauté de communes. Il faudra également faire une mise à jour informatique des plans du réseau d'eau réalisée par la société Epteau.

A voter au prochain conseil municipal en fonction des devis. Question ajournée pour ce conseil.

9/ Location des locaux : Salon d'onglerie et cabinet d'ostéopathie.

Pour l'onglerie, il s'agit de l'ancien local de l'agence immobilière Immo-connection, deux demandes pour ce local, la première d'une habitante d'Anglefort, la seconde d'une personne de Seyssel. Si un accord est trouvé, les baux seront à établir par un professionnel avec une porte de sortie possible pour la commune, pour ne pas que le local soit déficitaire pour la commune.

Une rencontre des deux parties est à organiser.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Pour le cabinet d'ostéopathie, une rencontre est à organiser ainsi que l'élaboration d'un bail.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

10/ Prix de la location de la salle multisport suite à la demande d'Iwona RALFAS & Ludovic BAUD

Utilisation de la salle, 2H00 à la demande d'Iwona RALFAS (une heure le lundi et une heure le jeudi) pour une vingtaine d'élèves

Utilisation de la salle par Ludovic BAUD (forfait de 30 à 35 heures par semaine) pour des cours particuliers, de 3 à 4 élèves. Le matin à partir de 5H00 jusque dans la matinée puis une période le soir.

Les deux personnes interviendront en tant qu'auto-entrepreneurs. Elles se rencontreront pour se mettre en accord pour les horaires d'utilisation

Il est rappelé que cette salle sera réservée prioritairement pour les sépultures.

Le tarif de la location correspondra au tarif du nettoyage du gymnase, de l'électricité et de l'eau. **Ce travail est en cours par la commission association.**

11/ Création d'un groupe de travail « voie verte »

Travail à mettre en place avec le concours de SUEZ, la CCUR, la CCBS, la Dréal, les communes de Corbonod, Culoz et Seyssel et de la SNCF.

Se proposent : H. PLE, F. AURELLE, JF. THIERRY, B. MOINE, Y. MUGNIER, L. PROFIZI (à confirmer)

Voir pour se mettre en relation également avec M. Guichon, maire de Corbonod et M. Botteri, maire de Seyssel, ainsi que de la commune de Culoz.

12/ Création d'un groupe de travail « Verdet »

Travail à mettre en place avec le concours de la SHR, pour la proposition de l'aménagement des bords du Verdet, proposition d'un parcours de santé, un parcours éducatif (oiseaux...). Une étude est en cours à propos de l'eau reversée par Ferroglobe dans le Verdet.

Se proposent : A. JASSERME, C. SASSO, V. SANTAMARIA, L. BELLON, P. PRIMEVERT, M. CARRARA, E. DOMPS, T. MICHELI, C. DAVIET.

13/ Mise à disposition des WC au snack pendant les heures estivales.

Arriéré avec le Snack, car nous n'avons pas reçu son chiffre d'affaires, ni de justificatif concernant la conformité de la tonnelle. Courier envoyé ce jour.

Pendant la présence des maîtres-nageurs, entretien des WC par les maîtres-nageurs jusqu'à 19H00. Le nettoyage le soir passe sous la responsabilité du Snack, ils devront être nettoyés pour le matin.

Pour les poubelles du lac, voir pour installer des poubelles de tri, les maîtres-nageurs se chargent de vider et de changer les sacs de celles-ci tous les jours, les employés communaux se chargent de l'évacuation des poubelles si besoin

Un point sera fait entre les maîtres-nageurs et les employés communaux lundi par M. CARRARA

Le SIVALOR peut faire une action de sensibilisation, à prévoir pour l'année prochaine.

14/ Ligne téléphonique du poste de secours : impossibilité technique – achat d'un téléphone portable et d'une carte Sim pour deux mois.

Plus de ligne fixe au niveau du poste de secours du lac d'Anglefort, mise en place d'un téléphone portable, solution la plus économique.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

15/ Location temporaire du local garage à côté de l'église

Une demande a été faite à la commune pour louer le garage à côté de l'église pour un stockage de matériel en attente d'un déménagement.

Il est rappelé que cette personne devra prendre une assurance.

La proposition du conseil pour le tarif est de 20€/mois pour une durée de 8 mois, avec la garantie de la prise d'une assurance pour le local à compter du 1^{er} septembre

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

16/ Réfection de la toiture de l'école primaire : Appel à un bureau d'étude.

Plusieurs charpentiers sont déjà intervenus pour régler quelques petits travaux mais il s'agit maintenant de régler les problèmes plus conséquents : les placoplâtres, les chenaux, la frissette sous toiture qui pourrit, la toiture, le chauffage, la climatisation, la possibilité de passer par une société comme Enedis pour de l'autoconsommation, la végétalisation du site.... La mairie doit passer par un bureau d'étude dans le but de

centraliser tous ces points, il est possible de bénéficier de primes ou d'aides concernant ces points. Un travail sera fait en amont par la commission travaux.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

17/ Problème de desserte Rue de Bouilloud

Il apparaît que suite aux travaux réalisés, par la Commune, avec la société GSM, Maître d'oeuvre sous le contrôle de l'ancienne commission des travaux de la commune, une parcelle agricole, rue de Bouilloud n'a plus d'accès. M. le Maire s'est rapproché de la société GSM qui n'a pas été informée de l'enclavement de cette parcelle.

Deux solutions sont envisageables, soit faire une étude pour faire une ouverture à la place du massif, soit acheter un morceau de la parcelle de M. FALCONNIER S., pour faire un accès depuis la rue des Tras.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité pour faire une étude**

18/ Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

19/ SIEA Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications – 3^{ème} tranche : plan de financement révisé.

M. le Maire fait le point sur la majoration tarifaire pour l'enfouissement des lignes électriques et télécom. Les tarifs ont été majorés le 27 mai et passent de 296700€ à 304100€ pour l'électricité et de 52600€ à 65700€ pour les télécoms. Pas le choix que de faire les travaux.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

20/ Legs : estimation du bien par l'agence Immo-Connection

Estimation en cours par la société Immo-Connection, l'état du bien est déplorable. Possibilité de nettoyage à faire déduire chez le notaire sachant que la commune devra une part financière à la fille. Il faudra réfléchir à ce que la commune fera de ce bien.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

21/ Lotissement du Verger : rétrocession des espaces communs

- **Autorisation de cession**
- **Prise en charge des frais d'acte par la commune**
- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

22/CCUR Pacte de gouvernance entre la CCUR et les communes membres

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

23/ Questions et informations diverses :

Surcoût de la pose des films réflecteurs de chaleur à l'école de 1260€ pour équiper les vitres manquantes.

La commune est sollicitée pour le vin d'honneur du TVO, pour une cinquantaine de personnes, devis établi par M. DELEAZ Régis, pour un montant de 350€

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Problème avec la fermeture de la route à Culoz, il pourrait y avoir une modification du trajet avec un potentiel départ d'Anglefort avec une arrivée en haut du Colombier. Incidence sur la pose des barrières et le blocage de la route.

Manque de poubelles sur la commune : **achat de 10 poubelles**

Faire établir un devis pour des poubelles de tri pour le lac

Plan canicule, un grand merci au CCAS qui a fait le tour des personnes âgées et vulnérables de la commune. P. PRIMEVERT a déclenché les secours pour une personne âgée qui ne répondait pas, celle-ci avait chuté à son domicile et a été transportée sur un centre hospitalier.

AG de la pétanque : bilan positif, plusieurs évènements dont 1 concours nocturne, 1 concours en journée, 1 fondue en hiver. Le club va remettre en état les terrains et tailler le dessous des arbres.

AG Loisir Club : élection du bureau, fête du four fin Août

Assurance SMACL, faire le point avec Sandrine pour les élus

Réunion avec les habitants du camping le 21 Juillet en mairie à 18h30 puis rendez-vous ensuite au camping.

Réunion fin juillet avec l'entreprise GSM pour les travaux de la 3^{ème} tranche début des travaux en septembre / Faire le point avec l'auberge concernant les déviations.

La CCUR nous demande si nous souhaitons recevoir un conseil communautaire à Anglefort et organiser un pot.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Un agent communal a arraché un câble du festival reggae et un câble de la fibre avec l'épaveuse, montant des dégâts 2500€ HT. Depuis les 3 derniers mois, 15000€ de réparation. Un point RH va être fait. Attente du retour du médecin conseil, pour convocation d'un groupe de travail pour une sanction.

Félicitations aux autres agents communaux qui réalisent un très bon travail

Attente d'un arrêté concernant le maintien ou non du feu d'artifice

Demande de devis concernant une pose de films pour les vitres de la bibliothèque ainsi que pour la pose de minéralité blanche autour de l'école, comme devant le dortoir de la maternelle, coût entre 25 et 60 € du m² / existe aussi pour les toits.

Demande de poubelles pour le tri au cimetière

Devis à réaliser pour le cloisonnement des WC de la maternelle ainsi que pour changer les anti pince doigts des portes

L'auberge nous sollicite pour avoir deux ou trois personnes pour servir lors du 13 Juillet . Les travaux pour les bacs à graisse ont commencé , il y a actuellement encore deux loyers de retard, si pas de trésorerie à la fin de l'année, il y aura une discussion sur le devenir de cette activité.

Question sur les réservations du nomade reggae qui aurait décommandé les chambres de l'auberge d'Anglefort au profit de logement sur Bellegarde .

Question sur l'étude concernant le bas du chemin des Combes, étude en cours par Enedis, plusieurs solutions, élargir ou passer en sens unique ?

Caniveau de Champrion : devis à refaire.

Suite à la conférence des maires, une réflexion est faite pour faire le point entre la désignation des bâtiments et les taxes foncières réelles pour réévaluer celles-ci. La différence pourrait être proche d'un gain de 10€/habitant. La prise de contact avec une entreprise est en cours au niveau de la CCUR

FIN DE SEANCE A 23H47

Le Maire,

Henri PLÉ



Le Secrétaire de Séance,

Vincent SANTAMARIA

